

Les enseignants de  
l'école publique  
de XXXXXXXX

à monsieur le maire  
de XXXXXXXX

XXXXXXX, le 18 janvier 2013

objet : rythmes scolaires

Monsieur le maire,

Le ministre de l'Éducation Nationale propose aux communes qui le souhaitent de modifier les rythmes scolaires à la prochaine rentrée scolaire 2013/2014. C'est le conseil municipal qui va en décider. Nous souhaitons porter à votre connaissance plusieurs remarques :

- Les organismes consultatifs nationaux se sont prononcés contre le projet de décret (représentants des collectivités, représentants des personnels, représentants des associations de parents d'élèves, associations en lien avec les écoles)
- Le flou et l'incertitude qui ressortent du projet de décret incitent à la prudence (obligations, financements, responsabilités...)
- Nous ne voyons pas en quoi le décret du ministre allégerait l'emploi du temps d'un écolier, puisque cela aboutirait, pour beaucoup d'enfants, à une augmentation des temps périscolaires, plus un retour à l'école le mercredi matin. Pourtant, l'allègement était bien un objectif affiché.
- Les études sur les rythmes scolaires sont assez contradictoires et il est difficile d'établir des certitudes en faveur d'un emploi du temps hebdomadaire plutôt qu'un autre. D'ailleurs, le département d'Ille-et-Vilaine fonctionne sur la semaine de quatre jours depuis vingt-et-un ans. Or, les résultats scolaires y sont parmi les meilleurs en France. En outre, une consultation avait été organisée en 2005 en Ille-Et-Vilaine et une très large majorité des conseils d'école s'était prononcée pour le maintien de la semaine de quatre jours, qui emportait à l'époque une adhésion certaine. Nous irions à l'encontre de cette consultation.

- Le personnel devrait venir travailler 36 mercredis d'où des frais supplémentaires (déplacements, gardes d'enfants)
- L'organisation des temps partiels et plus généralement des emplois du temps des personnels pourrait devenir très compliquée (problème pour les remplacements).
- Les conditions de travail des directions d'école se dégraderaient de nouveau puisque de manière officielle, le temps de décharge (actuellement 1 jour soit 6h pour notre école) passerait à 5h30 voire 5h.
- Les activités sportives et culturelles que pratiquent les enfants le mercredi, à l'initiative des familles, pourraient devenir très compliquées à organiser, voire impossibles.
- La commune devrait financer des activités non prévues jusqu'ici, d'où des dépenses supplémentaires de plusieurs milliers d'euros pour la collectivité, pour toujours.
- L'acte de décentralisation voulu par cette réforme ne risquerait t-il pas d'augmenter les inégalités entre les territoires ? Nous le craignons fortement.

Il vous revient finalement de décider de notre organisation. Nous vous demandons, dans l'intérêt de l'école, de la commune, des familles et des personnels, de ne pas modifier les rythmes scolaires pour notre commune à la rentrée 2013/2014.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir, monsieur le maire, l'expression de notre entière considération.

Les enseignants